

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
16/02/2018	16/02/2018	2018-6161
	1. Intitulé du projet	
Premier boisement de terre agricole	e : plantation de peupliers	
2 Identification d	υ (ου des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de:	c) náliliannaira(e)
	o (oo des) mame(s) a ooviage oo ab (oo de	s) peniionnaire(s)
2.1 Personne physique  Nom CARMENTRAN	Prénom JEAN-PAUL	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénam et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET	Forme juridique	
loign	ez à votre demande l'annexe obligatoir	0.001
Joign	ez a vone demande i annexe obligatoli	en i
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R.	122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard d (Préciser les éventuelles rubriques issues d'	
47° c)	Premier boisement d'une superficie de	
7, 0,		
	1	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent form	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 (	du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver	ituels travaux de démolition	
- Plantation de peupliers sur une te	erre en gel agricole, suite à l'arrêt de l'ex	ploitation céréalière
- Objectif : développement de la va	lorisation forestière de la propriété par p	plantation d'une essence déjà
présente sur le territoire, et permett	240	
	habituelles de boisement en populicultu	re dans la Vallée de la Garonne
- Préparation localisée du sol avan	•	
	s/hectare avec des variétés adaptées a	
	els mécaniques (disquage superficiel de	es interlignes au printemps) et
élagages progressifs  - Ces parcelles feront l'objet d'un d	ocument de gestion durable (CBPS)	
oca parocinca reforit robjet d dir d	osament de gestion durable (ODFO)	
,		

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce boisement est de :

- Valoriser une parcelle par une plantation réversible, tout en la conservant en bon état d'entretien ;
- Diversifier les revenus du propriétaire (netraité)
- Faire une production de bois d'oeuvre de peupliers de qualité, actuellement demandé par les industries locales ;
- Garder une parcelle accessible, aérée et avec un couvert limité;

Cette parcelle sera gérée conformément à un document de gestion forestière durable.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront étalés sur une période de 6 à 10 mois.

- Préparation du sol par travail localisé à l'emplacement des plants (évite le travail en plein) en automne ;
- Plantation entre décembre et mars, en incluant la pose de filets de protection contre les dégâts de gibier (qui seront retirés 8 ans après la plantation);
- Plantation de plants de provenance certifiées à 204 tiges par hectare (écartement 7mx7m) : densité faible et définitive (diminution des interventions en ne réalisant pas d'éclaircies)
- Respect des distances de plantation avec les fonds voisins (10m)

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Entretiens annuels du sol par travail superficiel dans les interlignes (au printemps, sur sol ressuyé pour ne pas créer d'ornières)
- Entre la 2ème et 8ème année (selon la croissance des arbres) : taille de formation et élagage progressif jusqu'à 7m de hauteur
- Coupe des peupliers à envisager selon la croissance des arbres

La décision de l'autorité environnem Uniquement demande d'examen 47°c) premier boisement supérieu  4.5 Dimensions et caractéristiques du p	projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées leurs caractéristiques Valeur(s)
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation  Commune: MONTESQUIEU (47130)  Lieu-dit: IMBERT  Section: ZC  N°: 23	Coordonnées géographiques¹ Long. 0 0 ° 2 6 ' 5 5 " = Lat. 4 4 ° 1 3 ' 5 2 " \\  Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ : Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Communes traversées :
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	projet et

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou 11 (ZNIEFF) ?	X	ZNIEFF 1 la plus proche (FRAYERES A ESTURGEONS DE LA GARONNE) située à 560m
En zone de montagne ?	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X	APB "GARONNE et SECTION DU LOT" située à 365m
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	$\boxtimes$	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	$\boxtimes$		PPRI: GARONNE - secteur des Confluents  Pas de contre-indication à la plantation.  Les peupleraies constituent d'utiles champs d'expansion des crues : faible densité, troncs élagués, sol entretenu.  Ces plantations filtrent les eaux et le courant, atténuant les conséquences des innondations sur les zones situées en aval. Ce rôle positif a été reconnu dans le PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		$\boxtimes$	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			
Dans un site inscrit ?		$\boxtimes$	
Le projet se situe-t-ii, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		$\boxtimes$	Zone N2000 (Garonne) à 350m
D'un site classé ?		$\boxtimes$	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables sulvantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Les peupliers ne nécessitent pas d'arrosage artificiel (pas d'irrigation).
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		$\boxtimes$	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		$\boxtimes$	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		$\boxtimes$	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	On peut supposer un impact positif de l'arrêt des intrants agricoles (produits phytopharmaceutiques).
Miliev nature			×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	$\boxtimes$		Remplacement d'un espace d'agriculture intensive par un espace forestier (stockage de carbone).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	$\boxtimes$		Risque d'innondations auquel les peupliers sont moins sensibles qu'une culture agricole.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			Les variétés de peupliers à planter sont choisies pour diversifier et prévenir tout risque sanitaire (choix dans la liste des cultivars éligibles aux aides régionales).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		$\boxtimes$	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	Au contraire, la plantation de peupliers (essence à croissance rapide) permet le stockage durable de carbone.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		$\boxtimes$	Le Lot-et-Garonne est traditionnellement boisé en peupliers, notamment à proximité des cours d'eau.  Le projet s'incrit dans la continuité de vergers et de zones déjà boisées avec des essences déjà présentes localement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×		Le boisement induit un changement d'usage mais permet une nouvelle valorisation (voulue par le propriétaire) dans la filière forêt-bois, sources de nombreux emplois locaux.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décri	ivez le:	iquels :	

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
- Mise en place d'essences peu sensibles aux risques sanitaires
- Arrêt définitif de culture agricole intensive et consommatrice en eau
- Travail préparatoire du sol localisé plutôt qu'en plein
- Précautions prévues lors de la phase de travaux et d'exploitation (éviter les ornières et tassements du sol en diminuant la circulation des engins d'entretiens)
- Absence de recours aux produits phytopharmaceutiques (désherbants chimiques, engrais ou autres...)
- Enlèvements des filets de protection contre les dégâts de gibier après utilisation
- Suivi des préconisations du document de gestion durable pour les parcelles boisées (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles)

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

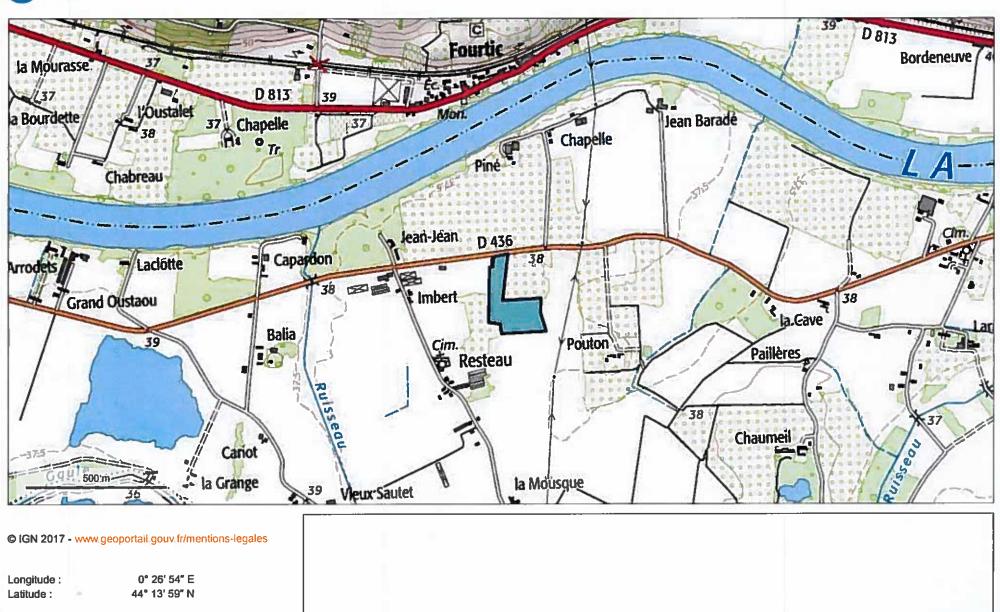
- le projet est conforme aux recommendations formulées pour ce type de boisement,
- le boisement a un impact positif sur le sol et l'environnement de la parcelle, vis-à-vis de l'usage précédent (lutte contre les risques d'inondations et stockage de carbone),
- le projet ne compromet pas le potentiel agronomique et écologique de la parcelle.

#### B. Annexes

	B.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
ŀ	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
1	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	×
-	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	Objet
	9. Engagement et signature
e certifie su	9. Engagement et signature r l'hanneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
e certifie su Fait à	
	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

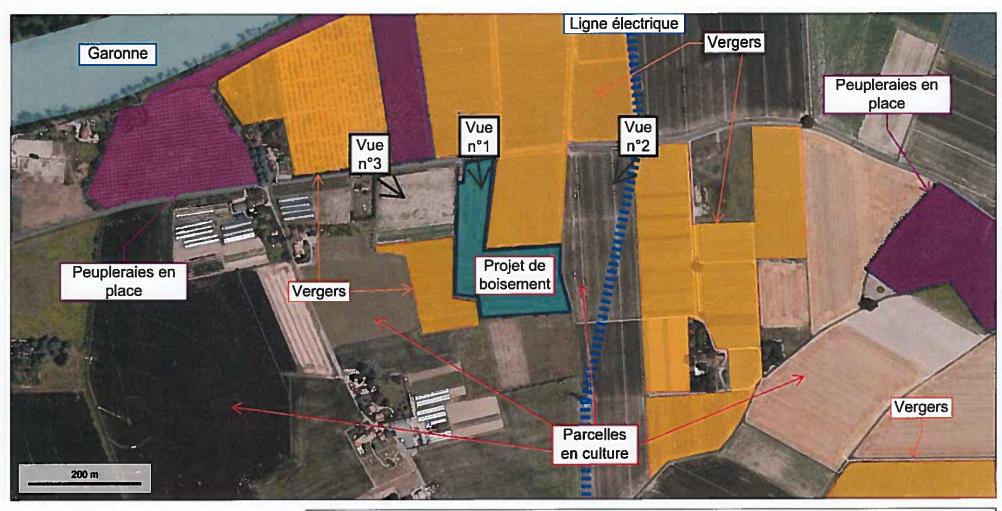












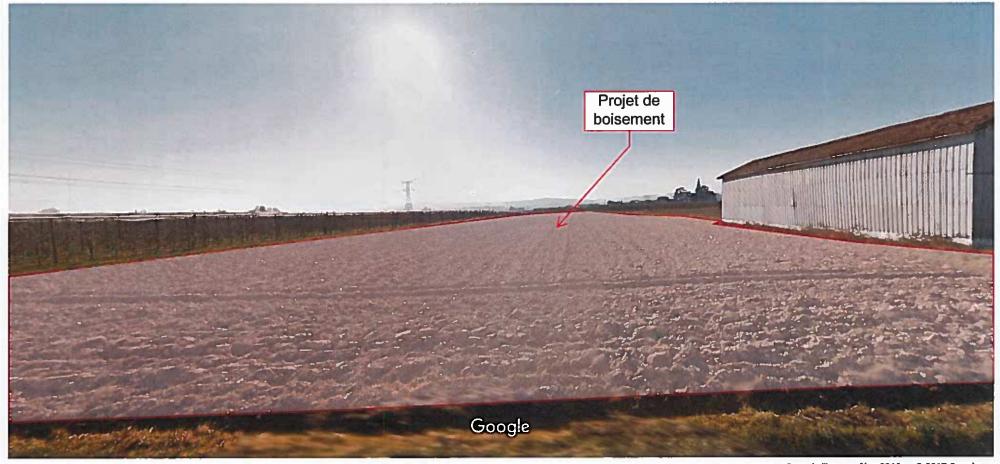
© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : Latitude : 0° 26′ 56″ E 44° 13′ 54″ N

08/11/2017 à 12:16

### Google Maps D436





Date de l'image : févr. 2010 © 2017 Google

Montesquieu, Nouvelle-Aquitaine

Google, Inc.

Street View - févr. 2010

## Google Maps D436

### VUE n°2



Date de l'image : févr. 2010 © 2017 Google

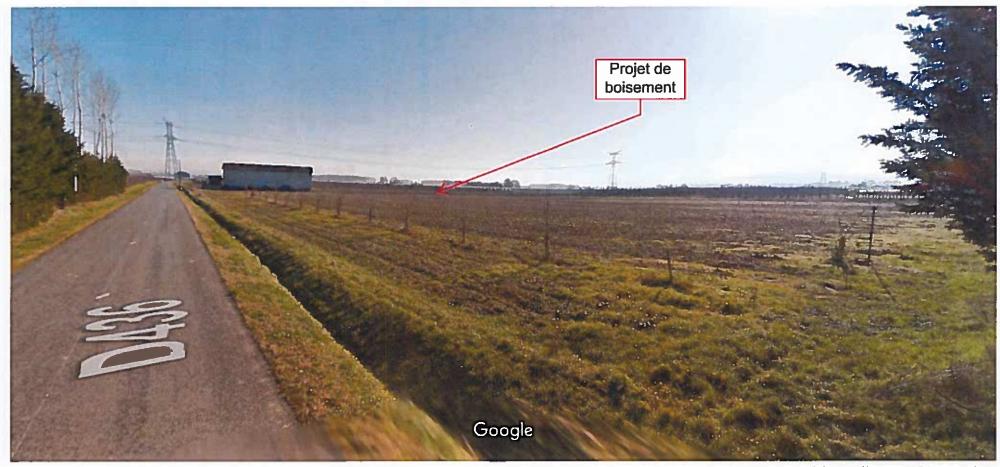
Montesquieu, Nouvelle-Aquitaine

Google, Inc.

Street View - févr. 2010

## Google Maps D436





Date de l'image : févr. 2010 © 2017 Google

Montesquieu, Nouvelle-Aquitaine

Google, Inc.

Street View - févr. 2010